

BePark House Rules

1. Seuls les membres de BEPARK sont autorisés à rester dans les emplacements de parking, conformément aux conditions suivantes.
2. Le parking est accessible selon les horaires spécifiés dans le bon de commande signé par l'entreprise.
3. Les véhicules doivent être stationnés dans un emplacement autorisé désigné pour leur type (par exemple, voitures dans les emplacements pour voitures, vélos attachés et sécurisés aux racks à vélos désignés, etc.). Il est strictement interdit aux utilisateurs de stationner dans des endroits obstruants ou non autorisés.
4. La vitesse maximale dans le parking est limitée à 10 km/h, et le Code de la route s'applique.
5. Les utilisateurs sont tenus de maintenir un environnement paisible pour les voisins et d'assurer la propreté et le bon état des lieux. L'utilisation de radios ou d'autres sources de bruit dans le parking est interdite. Il est strictement interdit de laver des véhicules ou d'effectuer des réparations dans les locaux du parking.
6. Pendant que les véhicules sont stationnés, aucune personne ou animal ne peut rester dans le véhicule au sein du parking.
7. Les véhicules sont sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. Les objets laissés dans le véhicule sont sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Cela s'applique également à tout accessoire attaché au véhicule (par exemple, rétroviseurs supplémentaires, sacs de vélo, etc.).
8. Le propriétaire du parking limite sa responsabilité à la fourniture d'emplacements de parking pour les utilisateurs de BEPARK et décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit. De plus, BEPARK et le propriétaire du parking déclinent toute responsabilité, pour quelque raison que ce soit, concernant tout dommage physique, matériel ou immatériel causé aux personnes ou aux biens, y compris, mais sans s'y limiter : accidents, vols ou dommages partiels survenus lors de l'utilisation du parking, y compris à l'arrivée, au départ ou pendant la présence sur les lieux.
9. BEPARK et le propriétaire du parking se réservent le droit de retirer les véhicules du parking si les utilisateurs ne disposent pas d'une autorisation ou ne respectent pas les horaires spécifiés aux articles 2 et 3, ou s'ils stationnent dans des zones obstruantes. BEPARK débitera automatiquement les frais de retrait du véhicule sur le compte de l'utilisateur sans préavis.
10. En cas de problème technique avec les barrières ou en cas d'urgence, les utilisateurs doivent contacter l'assistance BEPARK en utilisant le numéro affiché sur les panneaux BEPARK dans le parking.
11. Toute violation des présentes règles ou des conditions générales de BEPARK par l'utilisateur entraînera une exclusion immédiate du service BEPARK sans préavis. Les utilisateurs ne pourront pas prétendre à des remboursements pour l'utilisation ou les abonnements en cours.
12. Les véhicules alimentés au GPL sont interdits dans le parking.

